

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RAPIDE DE CHERBOURG ECHECS PLUS

22 juin 2025

Article 1^{er} : tournoi

Le club d'échecs de Cherbourg « Echecs Plus de Cherbourg-Octeville » organise le dimanche 22 juin 2025 son rapide, homologué FIDE sous le numéro 67491.

Il est ouvert à tout joueur titulaire d'une licence A ou B valable pour la saison en cours.

Article 2 : règles du jeu & appariement

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Echecs (FIDE), adoptées au 93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2023.

Les joueurs seront appariés en fonction de leur classement rapide à l'aide du logiciel PAPI dernière version homologué par la FFE.

Le système d'appariement sera le système suisse intégral. Les départages suivants seront appliqués : Buchholz tronqué, Performance.

Seront appariés à la première ronde les joueurs ayant réglé leur droit d'inscription et fait contrôler leur licence avant 09h15. Au-delà de cet horaire, les joueurs seront appariés pour la ronde 2.

Pour toute inscription au tournoi, les joueurs non licenciés prendront leur licence « B » sur place en s'inscrivant au club local de "Echecs Plus Cherbourg-Octeville".

Article 3 : cadence & jeu

Ce rapide se jouera en 9 rondes et chaque joueur disposera de douze (12) minutes avec un ajout de temps de trois (3) secondes par coups pour l'ensemble de sa partie.

Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante et sera exclu du tournoi.

Article 4 : lieu & horaires

Le tournoi se déroulera dans la salle multisports Bellevue – rue des poètes – 50470 CHERBOURG.

Les horaires des rondes sont donnés à titre indicatif :

Pointage à partir de 9h30.

R1 : 10h00

R2 : 10h40

R3 : 11h20

R4 : 12h00

Pause repas

R5 : 14h00

R6 : 14h40

R7 : 15h20

R8 : 16h00

R9 : 16h40

La remise des prix aura lieu à 17h45 suivi d'un verre de l'amitié.

Article 5 : droits d'inscription

L'inscription est gratuite pour les licenciés. Elle est de 5€ pour les non-licenciés.

Article 6 : arbitrage & organisation

L'arbitre de ce tournoi sera Mr LUCAZEAU Alain (AFE1) et son adjoint Mr NAKONZ Félix (stagiaire).

Les responsables de cette organisation sont Mme DIET Pascaline et Mr LELONG Eric, aidé des membres du club.

Article 7 : prix

Le classement est établi au nombre de points, puis aux départages.

La liste des prix sera affichée dans la salle de jeu durant la pause méridienne.

Les prix ne sont pas cumulables. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il peut prétendre.

Tout joueur absent à la remise des prix perd le droit à son prix.

Article 8 : conduite des joueurs

La charte du joueur, affichée dans la salle de jeu, est à respecter.

Les joueurs ne peuvent quitter l'espace de jeu sans la permission de l'arbitre.

De plus, il est rappelé aux joueurs :

- d'éteindre leur téléphone portable et de le cacher
- d'éviter toute discussion concernant les parties en cours
- d'éviter toute lecture suspecte
- de ne pas analyser les parties dans la salle de jeu

Article 9 : droit à l'image

Chaque participant est susceptible d'apparaître sur une photographie publiée dans la presse ou sur internet. En cas de refus, il vous est demandé de nous le spécifier à l'avance.

Article 10 : responsabilités

Le club d'échecs ne pourra pas être tenu responsable à l'égard des participants, de vols ou dégradations dans la salle, à l'accueil et à ses abords immédiats dont les parkings.

Le club d'échecs ne pourra en aucun cas être tenu responsable de ce qui peut arriver aux affaires et aux voitures des joueurs sur le parking attenant au lieu du tournoi.

En cas de dégradation des locaux de la salle de jeu par les joueurs, les fautifs pourront être tenus pour responsables.

Article 11 : acceptation du présent règlement

Tous les participants s'engagent à respecter le présent Règlement Intérieur.

L'arbitre

L'organisateur

